Image not found or type unknown

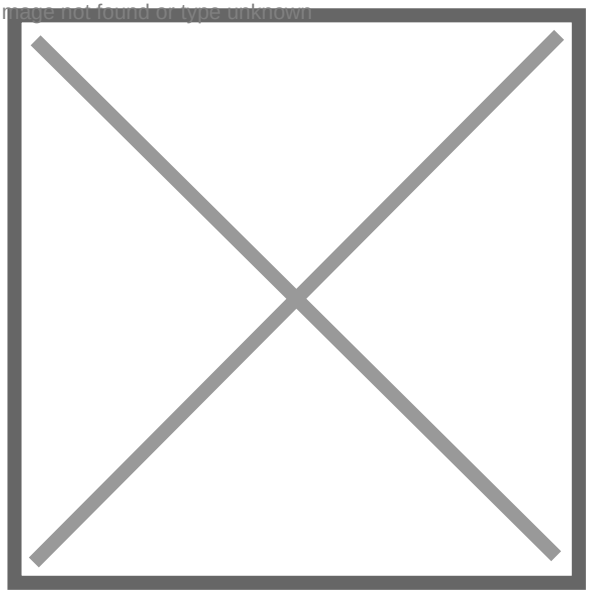

Salam alikou ton frere karim

Par **karim**, le **13/09/2008** à **09:20**

.
je m'appelle karim,je suis algérienne ,marié.ma femme est francaise algérienne et je me permet de vous ecrire,pour demander les procédures exactes de demande de visa long séjour auprès du consulat de france a alger.
j'entends beaucoup de versions différentes,je voudrais savoir la vrai démarche a suivre.je me suis marié en algérie mais après etre passé devant le juge est ce que le livret de famille est acceptable?et en attendant une réponse du consulat pour un visa long séjour peut t'il etre demander un visa court séjour? qu'est ce que la france exige?les lois change tellement vite que je ne sais plus comment je doit m'y prendre a part demander un rendez-vous au consulat. essayez de me répondre avec le plus de clarté possible. est ma femme a envoiyer le livret de famille a nante alor je fais koi est c koi le dossier pour moi est pour elle merci jazakoum'Allah kheir.

Par **citoyenalpha**, le **15/09/2008** à **14:31**

Bonjour

votre message n'est pas clair

Vous vous êtes marié en Algérie je suppose. Avez vous sollicité un certificat de capacité à mariage?
La transcription du mariage a t elle eu lieu sur le livret de famille?

Dans tous les cas un visa court séjour sera à demander auprès du consulat de France à

Alger

Vous trouverez ci dessous le lien du site pour le consulat de France à Alger :

http://www.ambafrance-dz.org/rubrique.php3?id_rubrique=177

Dans l'attente de vous lire et restant à votre disposition

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés